YLI/Sipa Press/Thinkstock

Das französische Bildungssystem ist für Außenstehende ein Buch mit sieben Siegeln. Isabelle Hartmann schlägt es für Sie auf und erläutert Seite für Seite. **mittel**

Le système scolaire français est fondamentalement différent du système allemand, **tant** au niveau de son organisation **que** des programmes, du calendrier scolaire… **En outre**, contrairement à l'Allemagne, où chaque *Land* **gère** ses écoles librement et de façon autonome, en France, le système scolaire est centralisé, c'est-à-dire qu'il est le même **sur tout le territoire de l'Hexagone**. Comment fonctionne-t-il concrètement ? Quels sont les programmes ? Qu'est-ce qu'une **grande école** ?… Cet article vous présente les grands principes qui **régissent** la **scolarité** en France.

L'homme ci-contre, c'est Jules Ferry. De nombreux **établissements** portent son nom en France, car il est celui qui **a posé les bases** de l'école pour tous. En 1881 et 1882, cet homme politique socialiste a fait **voter** les lois qui ont rendu l'**école élémentaire** (ou primaire) obligatoire, **laïque** et gratuite pour tous les enfants, garçons et filles, de 6 à 13 ans. Son idée : l'école doit être le **creuset** de la République, le lieu où les idéaux – *« Liberté, Égalité, Fraternité »* – **sont transmis** à tous. Aujourd'hui, près de 130 ans plus tard, l'école est toujours laïque, mais gratuite jusqu'à la fin du **lycée** et obligatoire jusqu'à 16 ans. Jusqu'à cet âge-là, l'immense majorité des enfants suit le même **parcours** scolaire : l'idéal républicain **imprègne** encore l'école d'aujourd'hui. C'est aussi la raison pour laquelle les enfants ne peuvent **être instruits** par leurs parents que dans des cas exceptionnels.

11 983 311

C'était le nombre d'élèves inscrits en France, de la première année d'école élémentaire à la dernière année de lycée, pour l'année scolaire 2008-2009. Presque dix millions étaient inscrits dans une école publique, et deux millions dans un établissement privé **« sous contrat »**. Toute école privée sous contrat doit respecter les programmes définis par le **ministère de l'Éducation nationale** et est contrôlée par l'État. C'est un **gage de qualité** pour les parents qui sont sûrs de ne pas **avoir affaire à** un établissement **sectaire**, par exemple.

DES JOURNÉES BIEN REMPLIES

Les enfants sont à l'école le matin et l'après-midi. Les **horaires** sont adaptés à leur âge : les plus petits ont cours jusqu'au plus tard 16 h 30, les lycéens jusqu'à 18 heures. Une « heure » de cours dure 55 minutes.

À midi, la plupart des élèves mangent à la cantine, un service proposé dans presque toutes les écoles. En fin d'après-midi, il peut y avoir des heures de **garderie** pendant lesquelles les enfants de l'école primaire attendent que leurs parents viennent les chercher, ou des heures de **soutien scolaire** pour les élèves en difficulté.

LES NOTES

Les notes vont de 0 à 20, 20 étant la meilleure. Quand un élève « n'a pas la moyenne » (c'est-à-dire 10/20) à un **devoir**, sa qualité est jugée insuffisante par le professeur. Les enfants **sont évalués dès** la **maternelle**. Ils obtiennent par exemple des *smileys*. À l'école primaire, les évaluations varient entre des **appréciations** (**« assez bien »**, « bien », « très bien ») et des notes sur 10 ou sur 20.

L'ANNÉE SCOLAIRE

Elle est organisée en trimestres. Le premier trimestre dure de septembre à décembre, le deuxième de janvier à fin mars, et le troisième d'avril à fin juin. À la fin de chaque trimestre, les professeurs évaluent les progrès de chaque élève au cours du **conseil de classe** et inscrivent l'un après l'autre leurs commentaires sur son **bulletin de notes**.

LES VACANCES

De l'école primaire au lycée, les élèves ont cinq périodes de vacances : une semaine pour la **Toussaint** (fin octobre) ; deux semaines pour Noël et le nouvel an ; deux semaines de vacances d'hiver (mi-février) ; deux semaines de vacances de printemps (mars-avril) ; et enfin huit semaines de vacances d'été (juillet et août). Pour éviter de trop gros **embouteillages** au début et à la fin des vacances, les villes françaises **sont réparties** en trois zones (A, B et C). Les dates des vacances d'hiver et de printemps sont définies selon la zone.

REDOUBLEMENT

Si les résultats d'un élève **sont jugés** trop faibles par les enseignants, le directeur de l'école peut, après le conseil de classe du troisième trimestre, proposer un redoublement à la famille qui est libre de l'accepter ou non. Il ne peut **être imposé à** un élève que dans des cas exceptionnels.

€

En 2009, l'éducation de tous les jeunes scolarisés en France, de l'école primaire à l'université, a coûté 130 milliards d'euros à la société française, dépenses **des familles comprises**.

le mode d'emploi	die Gebrauchsanweisung
tant… que…	sowohl … als auch …
en outre [ɑ̃nutʀ]	darüber hinaus
gérer	verwalten
sur tout le territoire de l'Hexagone	in ganz Frankreich
la grande école	die Elitehochschule
régir	bestimmen
la scolarité	das Schulwesen
l'établissement (m)	die Schule
poser les bases	den Grundstein legen
voter	verabschieden
l'école (f) élémentaire	entspr. der Grundschule
laïque	laizistisch
le creuset	der Schmelztiegel
transmettre	vermitteln
le lycée [lise]	entspr. der Oberstufe des Gymnasiums
le parcours [paʀkuʀ]	die Laufbahn
imprégner	prägen
instruire	unterrichten
11 983 311	
sous contrat	staatlich anerkannt
le ministère de l'Éducation nationale	das frz. Bildungsministerium
le gage [gaʒ] de qualité	die Qualitätsgarantie
avoir affaire à	es zu tun haben
sectaire	sektiererisch
Des journées bien remplies	
l'horaire (m)	der Stundenplan
la garderie	entspr. dem Hort
le soutien scolaire	die Nachhilfe
Les notes	
le devoir	die Arbeit
évaluer	beurteilen
dès [dɛ]	(schon) ab
la maternelle	die Vorschule
l'appréciation (f)	die Beurteilung
assez bien	ausreichend
L'année scolaire	
le conseil de classe	die Klassenkonferenz
le bulletin de notes	das Zeugnis
Les vacances	
la Toussaint	Allerheiligen
l'embouteillage (m)	der Stau
répartir	aufteilen
Redoublement	
le redoublement	das Wiederholen einer Klasse
juger	befinden
imposer qc à qn	jn zu etw. zwingen
€	
des familles [famij]	für die Familie
compris,e	inklusive